



complémentaire

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

**Forme**

Prestation divisée en lots : Oui  
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots  
Les variantes sont refusées

**Quantité ou étendue**

Accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an. La durée de la période initiale des prestations est de 1 an. Nombre de périodes de reconduction fixé à 2, durée de chaque période de reconduction de 12 mois, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 1 an et 24 mois.  
Valeur estimée hors TVA : 510 000,00 €

**Options**

Oui  
Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.  
Accord-cadre reconductible

**Reconductions**

Oui  
Nombre de reconductions éventuelles : 2

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Estimé € HT</b>	<b>Mini € HT</b>	<b>Maxi € HT</b>	<b>CPV</b>
N° 01	Surveillance-gardiennage de manifestations sportives, récréatives, culturelles et autres Description : La Ville de Chambéry organise des manifestations festives, événementielles, culturelles, sportives et autres (événements protocolaires, inaugurations...) pour lesquelles la sécurité et l'accueil du public, le gardiennage et la sécurité d'installations, de matériels, de mobilier... sont nécessaires. Quantité : Période initiale(euros HT): Max 85000,00 Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction			85 000	<b>79713000</b>
N° 02	Surveillance-gardiennage des batiments communaux Description : La Ville de Chambéry a besoin de faire appel de façon récurrente et/ou de façon ponctuelle et exceptionnelle à une société de gardiennage et de sécurité pour la surveillance et également pour des prestations de sécurité incendie et d'assistance aux personnes dans des			85 000	<b>79713000</b>

lieux et locaux (y compris leur périmètre extérieur immédiat) de différentes natures tels que les établissements scolaires, les bâtiments administratifs et/ou techniques, les établissements recevant du public.  
Quantité : Période initiale(euros HT):  
Max 85000,00 Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

#### Conditions relatives au contrat

<b>Cautionnement</b>	Sans objet.
<b>Financement</b>	Prestations réglées par des prix unitaires Prix révisables annuellement. Avance de 5% accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la collectivité.
<b>Forme juridique</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### Conditions de participation

##### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

##### **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1 dernière version 2016 ou DUME); Renseignements concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle : l'inscription de l'opérateur économique sur un registre professionnel; Lettre de candidature qui n'a plus à être signée - désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 dernière version 2016 ou DUME); Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. ;

##### **Capacité économique et financière :**

Références requises :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

##### **Référence professionnelle et capacité technique :**

Références requises :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en

rapport avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Copies de l'agrément pour les dirigeants, associés et gérants de personnes morales (articles L612-6 à L612-8) et de l'autorisation d'exercice pour l'établissement principal et pour chaque établissement secondaire (article L612-9 à L612-13); Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

Marché réservé : Non

La prestation est réservée à une profession particulière.  
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :  
Articles L612-6 à L612-8 et articles L612-9 à L612-13 du Code de sécurité intérieure

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Oui

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements**

[Correspondre avec l'Acheteur](#)

**Documents**

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :  
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 17/11/17 à 12h00  
Documents payants : Non

**Offres**

Remise des offres le **17/11/17 à 12h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **120 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.  
Modalités d'ouverture des offres :  
Date : le 17/11/17 à 14h00  
Lieu : Locaux de la personne publique

**Dépôt**

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :  
Commune de Chambéry  
Commande publique - Bureau 19  
99 place François Mitterand  
BP 11105 73011 CHAMBERY CEDEX

**Renseignements complémentaires**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 17/20  
Les demandes de renseignements complémentaires concernant cette consultation (cf. article 8.1 du RC) sont transmises par les candidats par

l'intermédiaire du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Marché périodique : Oui  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 38022 Grenoble Cedex  
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69  
[greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)  
Organe chargé des procédures de médiation :  
Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges  
79 Cours charlemagne  
69002 Lyon

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.  
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 17/10/17 à la publication  
Date d'envoi du présent avis au [BOAMP](#) : 17/10/17 à 18h10